



Saint-Loup-Lamairé, le 18 janvier 2019

Compte-rendu de la réunion de Bureau de la CLE du SAGE Thouet
Le 14/01/2019 au SMVT, à Saint-Loup-Lamairé

Personnes présentes :

Membres du Bureau de la CLE :

Olivier CUBAUD, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et Président de la CLE du SAGE Thouet
Olivier FOUILLET, Conseil Départemental des Deux-Sèvres
Michel CLAIRAND, Communauté de communes du Thouarsais
Pascal OLIVIER, Communauté de communes Val de Gâtine
Robert GIRAULT, Commune d'Argentonay
Alain MOREAU, FDPPMA de Maine-et-Loire
Jean THARRAULT, Association Sauvegarde de l'Anjou
Claude DEVAUD, Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine
Florence BARRE, Agence de l'eau Loire-Bretagne
Laurence LACOUTURE, DREAL Nouvelle-Aquitaine
Frédéric NADAL, DDT des Deux-Sèvres
Mathieu BOSSIS, Agence Française pour la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine

Autres participants :

Justine RICHARD, Bureau d'études Géo-Hyd
Yann LE BIHEN, Bureau d'études SCE
Flavie THOMAS, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
Céline PERSICO, Chargée de mission GEMAPI – SAGE Thouet
Jocelyn ADAM, Technicien SAGE Thouet
Pierre PÉAUD, Animateur SAGE Thouet

Personnes excusées/absentes :

Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et 1^{ère} Vice-Présidente de la CLE du SAGE Thouet
Pierre BIGOT, Syndicat de la Vallée de la Dive
Brigitte BONNISSEAU, Syndicat des Forestiers Privés des Deux-Sèvres

M. CUBAUD accueille les participants et les remercie d'être présents à cette réunion du Bureau de la CLE du SAGE Thouet. Il indique que l'objet de ce Bureau est d'échanger sur la première version du rapport « scénarios alternatifs » du SAGE, en préparation d'une future présentation en séance plénière de la CLE.

Pierre PÉAUD rappelle que ces scénarios ont été construits à la suite des travaux des commissions thématiques du SAGE qui se sont tenues en octobre 2018. Il précise également que l'organisation de ces commissions avait été préparée par les membres du Bureau lors de la dernière séance. Il ajoute que le rapport présentant ces scénarios a été transmis aux membres du Bureau, en préparation de la réunion, ainsi qu'à l'ensemble des membres de la CLE et des commissions thématiques du SAGE.

Il informe que l'Association des amis des moulins des Deux-Sèvres, du Bocage Vendéen et de la Gâtine a transmis à la cellule d'animation une liste de remarques qui sera présentée aux membres du Bureau. L'UNICEM a également fait un retour en indiquant ne pas avoir de remarques à formuler.

La parole est ensuite donnée à Justine RICHARD et Yann LE BIHEN, des Bureaux d'études GEO-HYD et SCE, qui présentent les éléments du rapport. Les membres du Bureau sont invités à réagir au fur et à mesure de la présentation.

Des objectifs environnementaux sont présentés, pour discussion, à savoir :

- Le respect des objectifs de bon état DCE des masses d'eau
- Des objectifs de respect des normes de qualité AEP :
 - Respect des normes de qualité pour les eaux distribuées
 - Pour les eaux brutes, à horizon 2027 :
 - Pesticides : respect des normes de qualité des eaux distribuées
 - Nitrates : respect du seuil de 50 mg/L (teneur maximale) pour l'ensemble des captages prioritaires. Distinction pour les captages du Thouarsais ?
 - Phosphore : respect de la norme de 0,2 mg/L (teneur maximale)
- Un objectif transversal de reconquête de la baignade en cours d'eau sur le bassin.

Les membres du Bureau mettent en avant que les captages AEP du Thouarsais présentent des teneurs en nitrates actuellement élevées et qu'il semble difficile d'atteindre l'objectif de 50 mg/L en 2027. Toutefois, il semble important d'acter une ambition forte si l'on souhaite atteindre le bon état des eaux, il est donc proposé de ne pas distinguer les captages du Thouarsais des autres captages prioritaires.

M^{me} BARRE ajoute que si les objectifs sont les mêmes pour tous les captages prioritaires, il est nécessaire d'avoir des mesures différentes en fonction des problématiques et du contexte de chaque captage.

En réponse à une remarque de l'association des amis des moulins, il est proposé d'inscrire que la CLE « sollicite fortement » les programmes d'actions au respect de ces objectifs.

Pour ce qui concerne l'objectif de reconquête de la baignade, M. CLAIRAND demande à ce qu'il soit bien indiqué que celui-ci concerne l'intégralité des cours d'eau du bassin et pas seulement le cours du Thouet.

Il est précisé que suite aux travaux des commissions du SAGE, le choix a été fait de proposer pour chaque objectif, identifié et validé par la CLE, différents scénarios. Pierre PÉAUD rappelle que lors du dernier Bureau, il avait été discuté de la hiérarchisation des objectifs et que les membres du Bureau avaient relevé l'importance de tous au vu des problématiques identifiées sur le territoire.

M. CUBAUD ajoute qu'il semble difficile de prioriser un objectif plus qu'un autre et la crainte de ne pas prendre en compte un objectif qui aurait été classé avec une priorité moindre.

M^{me} BARRE indique qu'il manque, dans le rapport transmis, un affichage clair de la transversalité des objectifs/scénarios les uns par rapport aux autres. Il est important que cette transversalité ressorte dans le document. Elle ajoute qu'il faut également pouvoir identifier quels sont les financeurs possibles par mesures ainsi que le nombre d'ETP estimé pour voir si il est nécessaire d'avoir un renforcement des moyens existants.

De plus, il est souhaité que les effets - impacts attendus soient mis en avant, pour chaque scénario, dans la mesure du possible.

M^{me} BARRE et M. NADAL relèvent l'importance de s'interroger sur la gouvernance et les moyens que l'on souhaite mettre en œuvre. Quelle volonté ? Quelle vision pour le territoire ?

Pierre PÉAUD relate une remarque de l'Association des moulins qui demande à ce que les formulations des objectifs 3 « *Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint* » et 7 « *Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydro morphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités* » soient modifiées.

Les membres du Bureau rappellent que ces formulations ont été validées en CLE le 26 juin 2018 après de nombreux échanges et réunions de travail. Ils proposent que cette demande soit abordée lors de la prochaine séance plénière de la CLE.

Pour rappel, les scénarios alternatifs visent à présenter les différents « champs des possibles » en prenant en compte les propositions des membres des commissions du SAGE qui peuvent avoir des visions totalement différentes. Il sera demandé, dans un premier temps aux membres de la CLE de valider l'ensemble des scénarios alternatifs puis dans un second temps de choisir parmi ces scénarios l'approche voulue pour le SAGE.

Objectif 1 : Atteindre l'équilibre durable des ressources en eau satisfaisant aux besoins du milieu et de tous les usages dans un contexte de changement climatique

M. NADAL rappelle l'obligation, faite par le SDAGE, d'indiquer des volumes prélevables dans le SAGE. Il rappelle que la notification du Préfet coordonnateur de bassin en 2012 demandait à ce que le SAGE reprenne ce travail d'évaluation des volumes prélevables. Il précise que si l'on souhaite évaluer les volumes prélevables, il serait opportun de définir des objectifs par sous bassin. De plus, il ajoute que si la volonté est de faire évoluer le point nodal du SAGE, il est alors nécessaire de réaliser une étude HMUC mais que s'il n'est pas prévu de modifier les objectifs du SDAGE, une étude HMUC n'est pas obligatoire. Dans ce dernier cas, le cahier des charges des études pourra être adapté aux besoins spécifiques du territoire.

M. BOSSIS indique qu'au vu des interrogations actuelles, il est difficile de se baser sur les volumes prélevables aujourd'hui notifiés.

M. CUBAUD rappelle les discussions qui se sont tenues lors de la dernière CLE et qu'il avait été évoqué la possibilité d'avoir une approche simplifiée adaptée au territoire. Des questions avaient également été soulevées sur le calendrier, le coût, les moyens, ... d'une telle révision.

M. NADAL ajoute que la définition de volumes prélevables hivernaux est très complexe et que le SDAGE l'a abandonnée au profit du plafonnement du débit de prélèvement, il faut parler de débits de prélèvement autorisé d'hiver (formulation de la disposition 7D-5 du SDAGE).

M^{me} BARRE relève que dans le listing de mesures, il est identifié une mesure visant à limiter le ruissellement. Toutefois il n'est pas fait mention d'action type « couverture de sols ». Elle ajoute que lorsqu'il est envisagé la création de groupe de travail, il faut que les listes inscrites restent ouvertes pour mettre en avant que les groupes ne sont pas, à ce jour, constitués.

Objectif 2 : Arrêter des modes durables de gestion quantitative afin d'économiser l'eau

M^{me} BARRE réaffirme la nécessité d'avoir une vision, une stratégie pour le territoire dès à présent.

Il est cité, à titre d'exemple, qu'il serait souhaitable que les membres de la CLE puissent débattre et définir du type d'agriculture voulu sur le territoire.

M. NADAL demande que lorsqu'il est fait mention du SDAGE, soit inscrite la disposition du SDAGE en question.

M. BOSSIS revient sur le besoin de transversalité entre les objectifs. Cet objectif « quantitatif » fait écho aux objectifs « plans d'eau », « continuité », « qualité », ...

M. MOREAU intervient sur la question de la continuité et relève son inquiétude quant aux possibles effacements d'ouvrages et le besoin de retenir l'eau.

Objectif 3 : Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint

M. CLAIRAND informe les membres du Bureau que la Communauté de communes du Thouarsais a engagé un travail sur l'économie agricole de son territoire, ce qui répond au scénario 3 proposé.

M. DEVAUD indique qu'une évolution réglementaire fait que la vente d'intrants agricoles et le conseil sont aujourd'hui déconnectés.

Mme BARRE relève que la rédaction de la mesure 3.2 faisant référence aux programmes pollutions diffuses est incorrecte. Elle propose d'envoyer une proposition de rédaction. Cette remarque concerne également la mesure 5.4.

Objectif 4 : Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif

M^{me} BARRE s'interroge sur la localisation des secteurs les plus impactés par ces problématiques. Il lui semble indispensable que le bassin du Cébron soit identifié comme prioritaire au vu de son importance stratégique pour le territoire.

M. MOREAU relève que pour le scénario 2, la rédaction devrait être « *d'encadrer les rejets des stations d'épuration* » au lieu d'indiquer que ceux-ci sont plafonnés. Cette première rédaction laissant présager que se sont les débits des rejets qui sont plafonnés et non les flux polluants.

L'association des amis des moulins propose qu'une action porte sur le recensement et le fonctionnement des drainages.

Objectif 5 : Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante

M. NADAL remarque qu'il est indiqué dans le scénario 3 « la mise en place de mesures plus contraignantes ». Il attire l'attention sur le fait que le SAGE ne doit pas être vu comme contraignant mais doit être une réponse à des problématiques existantes qui, elles le sont.

Des discussions portent sur la mesure 5.1 qui propose la mise en place de schéma de gestion des nappes à réserver à l'eau potable. Il est rappelé que la nappe de l'Infratoarcien fera l'objet de la réalisation d'un schéma par le SAGE Clain et donc qu'il est important que le SAGE Thouet y soit associé. Les membres du Bureau ne relèvent pas la nécessité de prévoir la réalisation de schémas pour les autres nappes à réserver dans le futur à l'alimentation en eau potable (disposition 6E SDAGE).

Pour la mesure 5.8 « Limiter l'usage de certaines substances sur les périmètres des captages », il est indiqué que cette mesure pourrait aller jusqu'à interdire l'usage de certaines substances.

Objectif 7 : Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydro morphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités

M. THARRAULT indique qu'il est nécessaire d'avoir une approche globale sur cette thématique qui, elle aussi, est transversale avec les autres objectifs du SAGE.

M. MOREAU souhaite que l'effacement des ouvrages ne soit pas prioritaire afin de retenir l'eau.

Pierre PÉAUD indique que plusieurs remarques ont été émises par l'association des amis des moulins sur cet objectif dont le souhait que la priorité à l'effacement ne soit pas indiquée, que l'approche « continuité » se fasse en premier lieu à l'aval du bassin. Ils proposent également des mesures visant à étudier l'automatisation de certains ouvrages et une meilleure gestion/entretien des ouvrages.

M. BOSSIS relève qu'il peut être envisagé d'avoir une stratégie « continuité – hydromorphologie » sur l'amont du bassin sur des portions de cours d'eau ayant été identifiées comme intéressantes.

Objectif 8 : Gérer de manière spécifique et durable les marais de la Dive et le réseau de canaux afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et d'en préserver la biodiversité

Il est indiqué que pour cet objectif, il est nécessaire de se questionner sur la délimitation des marais de la Dive. La carte présente dans le document a pour unique objet d'interroger sur la délimitation de cette zone.

M. CLAIRAND répond que la zone considérée pourrait être le bassin inondable de la Dive si celui-ci n'est pas géré (ouvrages de gestion).

Objectif 9 : Améliorer les connaissances et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau en termes d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux

M. MOREAU remarque que les scénarios ne font pas référence à la qualité des eaux des plans d'eau d'où la nécessité de transversalité entre les objectifs.

Objectif 10 : Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires

Comme pour l'enjeu 8, la carte des têtes de bassin versant présentée, basée sur les critères du SDAGE, a pour objet d'interroger sur la délimitation de ces zones. Au vu de cette cartographie, il semble important d'adapter les critères de définition des têtes de bassin versant en fonction des caractéristiques du territoire.

M. BOSSIS insiste sur l'importance de cet objectif qui semble être un enjeu transversale et croise les thématiques : zones humides, cours d'eau, usages, ...

Objectif de gouvernance, de mise en œuvre et de communication

Mme BARRE indique que les mesures de communication semblent très détaillées par rapport aux autres mesures. Il serait plus pertinent de regrouper les mesures en catégorie (types, publics, ...).

En lien avec la mesure 15.1 « Impliquer les élus », M. NADAL rappelle que la démarche de mise en place d'un SAGE sur le bassin du Thouet vient d'une volonté des élus du territoire.

Évaluation économique des scénarios

Yann LE BIHEN présente les éléments économiques aux membres du Bureau en rappelant qu'il s'agit bien d'ordre de grandeurs et non de la construction d'un budget précis. Cette analyse doit éclairer les acteurs sur les implications financières des scénarios.

Il est demandé d'être vigilant sur les moyens humains qui peuvent être estimés. En effet, actuellement des réflexions sont en cours sur la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, il semble donc prématuré d'afficher des moyens prévisionnels « milieux aquatiques ».

Il est indiqué que certains gains ne peuvent être chiffrés (santé publique, paysages, biodiversité, ...) et de ce fait les bénéfices sont sous-estimés. Il est donc important de rester prudent quant à ces éléments financiers.

Au vu des discussions qui se sont tenues au cours de la réunion et du besoin de compléments, il semble prématuré de présenter ces scénarios alternatifs pour validation aux membres de la CLE. Il est donc demandé à ce que la CLE prévue le 31 janvier 2019 soit reportée.

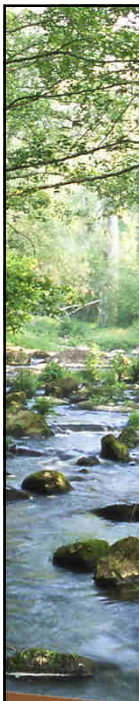
Aucune autre question n'étant soulevée, M. CUBAUD remercie les participants de la réunion pour leurs contributions et lève la séance.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Thouet



Bureau de la CLE

14/01/2019



Ordre du jour

1. **Élaboration SAGE – Scénarios alternatifs**
2. Préparation séances de la CLE
3. Informations et questions diverses

Tendances & Scénarios – Stratégie du SAGE

Poursuite de l'étude d'élaboration du scénario tendanciel, des scénarios alternatifs et du choix de la stratégie du SAGE.



1^{ère} étape : Scénario tendanciel

- Validé par la CLE le 26 juin 2018

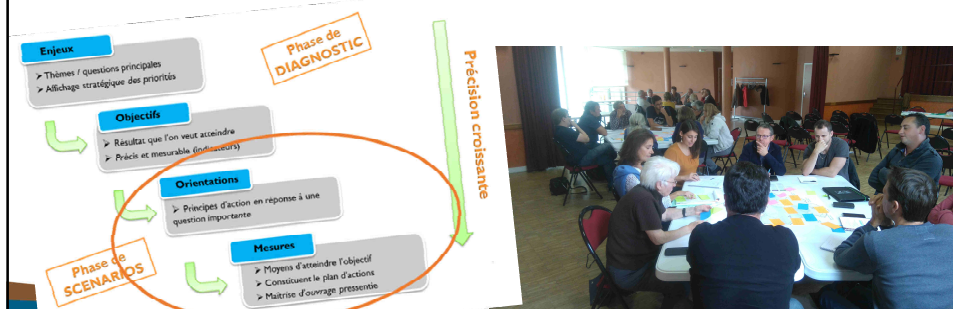
2^{ème} étape : Scénarios alternatifs et choix de la stratégie du SAGE

- Scénarios alternatifs en cours : 28 juin 2018 – 28 janvier 2019 (7 mois)
- Stratégie : 28 janvier 2019 – 28 juin 2019 (5 mois)

Tendances & Scénarios – Stratégie du SAGE

Scénarios alternatifs :

- **Bureau CLE - 26 septembre 2018 :**
Présentation de la méthodologie, organisation des commissions thématiques, présentation du « socle – SDAGE », échanges sur la priorisation des objectifs identifiés
- **Commissions thématiques SAGE - 15 et 16 octobre 2018 :**
Atelier 1 : Discussion sur les options stratégiques du SAGE (positionnement de la CLE et des acteurs, ambition à donner au SAGE, ...)
Atelier 2 : Proposition de mesures à intégrer au SAGE (réglementaire, action-gestion, connaissance, communication)



Tendances & Scénarios – Stratégie du SAGE

Scénarios alternatifs :

- **Bureau de CLE (14 janvier 2018)**

Présentation du rapport « scénarios alternatifs » élaboré suite aux commissions du SAGE

Document transmis en préparation de la séance du jour par mail le 20 décembre 2018
(Également diffusé aux membres de la CLE et des commissions)



- Remarques transmises par Association amis des moulins (10/01/2019)

- UNICEM : pas de remarques (10/01/2019)

Analyse des scénarios en préparation de la CLE à venir

- **CLE – 31 janvier 2019**

Présentation des scénarios alternatifs pour validation

- **CLE – 1^{er} mars 2019** (sous réserve de la validation des scénarios alternatifs)

Choix d'un scénario par la CLE pour permettre la rédaction de la stratégie du SAGE



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Thouet

Présentation des scénarios alternatifs

Bureau du 14 janvier 2019

1. Les objectifs environnementaux du SAGE

Bureau CLE – SAGE Thouet
14 janvier 2019

Les objectifs environnementaux du SAGE



Les objectifs de bon état DCE

Thouet amont	Etat Ecologique validé						Objectif de Bon état Ecologique
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012-2013	
LA VETTE	3	3	3	3	3	3	2027
E GERSON	3	3	3	3	3	3	2027
E PALAIS	4	4	3	3	3	4	2027
E PONT BURET	3	3	3	3	3	3	2027
E THOUET (La Tallud - confluence Cèbron)	3	3	4	4	3	3	2027
E THOUET (Source - La Tallud)	4	3	3	3	3	3	2027
Thouet médian							
ACENDRONNE	3	3	3	3	3	3	2021
E GATEAU	3	3	3	3	3	3	2021
E JUSQUY	4	4	4	4	4	4	2027
E THOUET (Confluence Cèbron - Thouars)	4	4	4	4	3	4	2021
E THOUET (Thouars - Confluence Argenton)	3	3	3	3	3	3	2021
Thouet aval							
A GRAVELLE	3	3	3	3	3	3	2027
LAUSSE	4	4	4	4	4	4	2027
E DIOLET	3	3	3	3	3	3	2027
E THOUET (Confluence Argenton - Confluence Loire)	3	4	4	4	4	4	2027
Argenton							
A MADOIRE	3	3	3	3	3	3	2027
A MOUTTE	3	3	3	3	3	3	2027
A SOIE	3	3	3	3	3	3	2027
ARGENTON (Nauil-sur-Argent - confluence Thouet)	4	4	4	4	4	4	2021
ARGENTON (Source - Nauil-sur-Argent)	3	3	3	3	3	3	2027
E PRIBARD	4	4	4	4	4	4	2027
E TON (EX DOLE)	4	4	3	3	3	3	2027
ES RUAUX	3	3	3	3	3	3	2027
ETONGE PÉTIEAU	3	3	3	3	3	3	2027
OUÈRE	3	3	3	4	3	3	2027
Cèbron							
A RACONNIÈRE	3	3	4	4	4	3	2027
A TACONNIÈRE	3	3	3	3	3	3	2027
E CEBRON	3	3	3	3	3	3	2027
Thouaret							
E THOUARET	4	4	4	4	4	4	2027
Dive Amont							
A DIVE DU NORD (Source - Pas de jés)	3	3	4	4	4	4	2027
Dive aval							
A BRIANDE	3	4	3	3	3	3	2027
A DIVE DU NORD (Pas de jés - confluence Thouet)	3	4	3	3	4	4	2027

Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	ETAT CHIMIQUE 2013	Paramètre nitrate	Paramètre pesticide	Objectif atteint bon état chimique
FRGG032	La Thoué	Vert	Vert	Vert	2015
FRGG065	Calaires et marais de Drogier du BV de Thouet	Rouge	Rouge	Rouge	2027
FRGG064	Calaires et marais de Thiba-Toussard au nord du nord de Pithou	Rouge	Rouge	Rouge	2015
FRGG067	Calaires à aires captifs du Drogier de Haut-Pithou	Vert	Vert	Vert	2015
FRGG072	Calaires et marais du Jurassique supérieur de Haut-Pithou	Rouge	Rouge	Rouge	2027
FRGG073	Calaires du Jurassique supérieur captif de Haut-Pithou	Vert	Vert	Vert	2015
FRGG082	Calaire jurassique de l'anticlinal Loublèmes	Rouge	Rouge	Rouge	2027
FRGG087	Claire de Sèze-Toussard du BV de la Vienne	Rouge	Rouge	Rouge	2027
FRGG122	Sables et grès libres du Cécomanien unité de la Loire	Vert	Vert	Vert	2015
FRGG142	Sables et grès captifs du Cécomanien unité de la Loire	Vert	Vert	Vert	2015

Les objectifs environnementaux du SAGE



Les objectifs de respect des normes de qualité AEP

Réglementation :

	Eaux brutes	Eaux distribuées
Pesticides	2 µg/L pour chaque pesticide	0,1 µg/L pour chaque pesticide (à l'exception de l'aldrine, la dieldrine, l'heptachlore et de l'heptachloroépoxyde : 0,03 µg/L)
	5 µg/L pour le total des substances mesurées	0,5 µg/L pour le total des substances mesurées
Nitrates	50 mg/l en eaux superficielles 100 mg/l en eau souterraines	50 mg/l

Le SAGE Thouet fixe comme objectifs :

- 1) **Pour les eaux distribuées** : le respect strict des normes pour tous les paramètres
- 2) **Pour les eaux brutes**, à horizon 2027 :
 - ▶ **Nitrates** : le respect du seuil de 50 mg/l (teneur maximale, et non pas teneur moyenne) sur l'ensemble des captages prioritaires afin d'éviter le traitement ou le mélange des eaux.
Sur les captages du Thouarsais (Ligaine, Lutineaux, Grand Champs), **des objectifs plus souples doivent être fixés.**
Sur les autres captages, un objectif de non dégradation de la ressource est fixé.
 - ▶ **Pesticides** : le respect des normes de qualité « eau distribuées », c'est-à-dire pas de dépassement du seuil de 0,1µg/l pour chaque pesticides et 0,5µg/l pour le total des substances
 - ▶ **Phosphore** : le respect de la norme de 0,2 mg/l (teneur maximale)

La CLE invite donc les programmes d'action de lutte contre les pollutions diffuses à fixer des objectifs d'étape, qui peuvent être plus ou moins ambitieux que les objectifs du SAGE mais visent l'atteinte des objectifs du SAGE à horizon 2027.

[> Objectifs à déterminer en bureau de la CLE et en CLE](#)

Les objectifs environnementaux du SAGE



L'objectif transversal de reconquête de la baignade en cours d'eau sur le SAGE

Réglementation :

Résultats des analyses d'*Escherichia coli* en UFC*/100mL

valeur guide = 100		
valeur impérative = 2000		
RESULTAT BON	RESULTAT MOYEN	RESULTAT MAUVAIS
0	100	2000

Résultats des analyses d'entérocoques intestinaux en UFC*/100mL

valeur guide = 100	
Pas de valeur impérative	
RESULTAT BON	RESULTAT MOYEN
0	100

Suppose également la disparition des cyanobactéries toxiques

2. *Éléments de méthode*

Éléments de méthode



1. Définition de **scénarios globaux** objectif par objectif

→ *Ce sont des stratégies différentes d'atteinte d'un objectif, et donc plus globalement d'atteinte du bon état DCE.*

2. Déclinaison de l'ensemble des **mesures** constituant les différents scénarios, objectif par objectif

3. **Chiffrage** des coûts de l'ensemble des mesures et des scénarios

- Les scénarios s'intéressent à **l'ensemble des enjeux du SAGE**
- Les scénarios sont déclinés **par objectif**
- Sont proposées des mesures de **type et d'implication variées**
- **Renforcement et intensification** des politiques publiques nécessaires

3. Présentation des scénarios par objectifs

Présentation des scénarios alternatifs



Déclinaison par objectifs (rappel) :

- **Objectif 1** : Atteindre l'équilibre durable des ressources en eau satisfaisant aux besoins du milieu et de tous les usages dans un contexte de changement climatique
- **Objectif 2** : Arrêter des modes durables de gestion quantitative afin d'économiser l'eau
- **Objectif 3** : Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint
- **Objectif 4** : Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif
- **Objectif 5** : Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante
- **Objectif 6** : Améliorer les connaissances et informer sur les toxiques émergents
- **Objectif 7** : Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydro morphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités
- **Objectif 8** : Gérer de manière spécifique et durable les marais de la Dive et le réseau de canaux afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et d'en préserver la biodiversité
- **Objectif 9** : Améliorer les connaissances et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau en termes d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux
- **Objectif 10** : Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires
- **Objectif 11** : Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides
- **Objectifs de gouvernance, de mise en œuvre et de communication**

Bureau CLE – SAGE Thouet
14 janvier 2019

Présentation des scénarios alternatifs



Objectif 1 : Atteindre l'équilibre durable des ressources en eau satisfaisant aux besoins du milieu et de tous les usages dans un contexte de changement climatique

Socle

Mesure transversale de suivi et communication sur le changement climatique
+ mesure sur la limitation des risques de crue

Scénario 1

Réalisation d'une étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) puis adaptation des indicateurs suite à l'étude.

SDAGE

Volumes prélevables : reprise des volumes notifiés avec quelques ajustements.

Scénario 2

Adaptation de certains éléments / indicateurs de la gestion quantitative dès cette version du SAGE.

SDAGE

> Volumes prélevables estivaux et hivernaux, DOE bassin de la Dive, limitation de prélèvements en têtes de bassin, ...

Scénario 3

Scénario 2 + va plus loin en proposant une adaptation d'indicateurs de gestion de crise, d'ajustement du point nodal, de définition de DOE complémentaire ...

Peut être
cumulatif

Bureau CLE – SAGE
14 janvier 2019

Attention les scénarios 2 et 3 supposent un travail spécifique pendant la suite de l'élaboration, associant les acteurs du territoire pour faire des propositions cohérentes.

Présentation des scénarios alternatifs



Objectif 1 : Atteindre l'équilibre durable des ressources en eau satisfaisant aux besoins du milieu et de tous les usages dans un contexte de changement climatique

Mesure 1.1 : Réaliser une étude HMUC et réévaluer les indicateurs de gestion suite à l'étude

Mesure 1.2 : Répartir les volumes prélevables

Mesure 1.3 : Préciser les volumes prélevables (=modifier les VP notifiés)

Mesure 1.4 : Définir / adapter des indicateurs de gestion

Mesure 1.5 : Définir / adapter une large partie des indicateurs de gestion, y compris de crise

Mesure 1.6 : Limiter le ruissellement pour atténuer les crues = Renvoi à l'objectif 4

Mesure 1.7 : Communiquer sur les impacts du changement climatique sur la ressource

Bureau CLE – SAGE Thouet
14 janvier 2019

Présentation des scénarios alternatifs



Objectif 2 : Arrêter des modes durables de gestion quantitative afin d'économiser l'eau

SDAGE **Socle**
Mesures d'économie d'eau pour tous les usages > amélioration rendement des réseaux, baisse consommation collectivités industries et particuliers, efficacité de l'irrigation, eaux pluviales, ...
Mesures d'accompagnement, communication et suivi

Scénarios contrastés qui se concentrent sur la limitation de l'impact des prélèvements agricoles :

Scénario 1

Construction de retenues à remplissage hivernal, pour la **substitution** des prélèvements estivaux et pour de **nouveaux** prélèvements en réponse à l'enjeu de changement climatique (priorité soutien élevage).

Scénario 2

Construction de retenues à remplissage hivernal **uniquement pour la substitution** des prélèvements estivaux impactant, et encadrement de ces constructions : priorité aux exploitations d'élevage, localisation, ...
+ Transformation de l'usage de certains plans d'eau existants pour en faire des PE irrigation à remplissage hivernal.

Scénario 3

Pas de substitution des prélèvements estivaux par le biais de la création de retenues à remplissage hivernal. Unique levier de baisse des prélèvements = **adaptation des pratiques** agricole, dont désirrigation sur certains secteurs

Bureau C
14 janvier

Présentation des scénarios alternatifs



Objectif 2 : Arrêter des modes durables de gestion quantitative afin d'économiser l'eau

Mesure 2.1 : Développer le stockage d'eau

Mesure 2.2 : Encadrer les prélèvements hivernaux destinés à l'irrigation, notamment les modalités de remplissage des retenues de stockage

Mesure 2.3 : Utiliser les plans d'eau existants pour l'irrigation

Mesure 2.4 : Interdire les nouveaux plans d'eau irrigation

Mesure 2.5 : Inventorier les prélèvements domestiques non déclarés

Mesure 2.6 : Diminuer le recours à l'irrigation en cas d'absence de substitution

Mesure 2.7 : Economiser l'eau potable en améliorant le rendement des réseaux

Mesure 2.8 : Economiser l'eau potable en diminuant les consommations

Mesure 2.9 : Collecter et réutiliser les eaux pluviales

Mesure 2.10 : Economiser l'eau d'irrigation

Mesure 2.11 : Economiser l'eau par les autres usages (industries, gros consommateurs, ...)

Mesure 2.12 : Campagne de communication pour tous les publics sur l'état quantitatif des eaux et les impacts du changement climatique

Mesure 2.13 : Suivre l'évolution des prélèvements et améliorer la gouvernance de la gestion quantitative

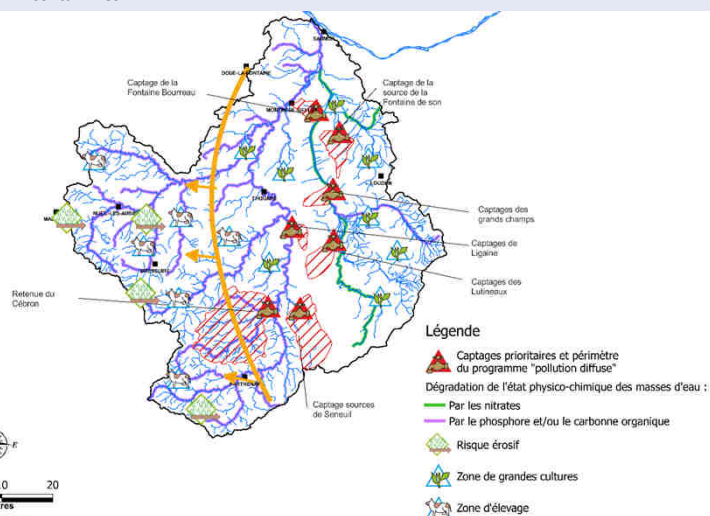
Bureau CLE – SAGE Thouet
14 janvier 2019

Présentation des scénarios alternatifs



Rappel sur l'enjeu qualité | 3 objectifs distincts :

- Nitrates et pesticides
- Mat organiques et phosphore > c'est ici qu'on intègre toutes les mesures de limitation des transferts
- Captages AEP contaminés



Présentation des scénarios alternatifs



Objectif 3 : Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint

SDAGE **Socle**
Fin du recours aux produits phytosanitaires par les utilisateurs non agricoles : particuliers (réglementation) et collectivités (cimetières et terrains de sport).

SDAGE **Scénarios contrastés qui se concentrent sur les usages agricoles :**

Scénario 1
Cible prioritairement les bassins de la Dive et du Thouet médian et aval (plus contaminés). Sensibilisation et accompagnement des exploitants à travers des actions classiques d'accompagnement individuel et collectif. Coordonné par des porteurs de programmes opérationnels à l'échelle bassin.

Peut être cumulatif

Scénario 2
Propose de coordonner le conseil des différents opérateurs agricoles pour guider les exploitants vers des pratiques bénéfiques pour la ressource en eau. Formation des conseillers + établissement d'une stratégie commune.

Scénario 3
Travailler sur l'économie agricole, avec mesures d'accompagnement des filières, développement de débouchés solides économiquement, ...

Bureau CLE – SAGE Thouet
14 janvier 2019

Présentation des scénarios alternatifs



Objectif 3 : Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint

Mesure 3.1 : Diminuer le recours aux phytosanitaires par le public non agricole

Mesure 3.2 : Accompagner les exploitations dans l'adaptation des pratiques de fertilisation et de traitement phytosanitaire

Mesure 3.3 : Coordonner le conseil des différents opérateurs agricoles

Mesure 3.4 : Développer des filières plus respectueuses de l'environnement et soutenir l'activité d'élevage

Bureau CLE – SAGE Thouet
14 janvier 2019

Présentation des scénarios alternatifs



Objectif 4 : Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif

Socle

Amélioration des performances et réseaux de l'assainissement collectif et mise aux normes du non collectif
Gestion des eaux pluviales et limitation de l'imperméabilisation des sols

Sources et transferts urbain / domestique en socle ; scénarios contrastés pour le volet agricole :

Scénario 1

Scénario qui propose des **mesures opérationnelles incitatives** visant à limiter les pressions et transferts polluants, à coordonner à l'échelle du SAGE avec priorité Argenton/Thouaret/Thouet.
Limitation des transferts > vise la restauration des éléments paysagers pour diminuer le ruissellement des eaux

Peut être cumulatif

Scénario 2

Levier réglementaire pour limiter pressions et protéger les éléments paysagers du territoire : limiter l'imperméabilisation des sols ; plafonner les rejets de STEP ; empêcher la destruction des haies par le biais des documents d'urbanisme

Scénario 3

Approche plus ciblée : élaboration de programmes d'action opérationnels spécifiques aux territoires les plus sensibles.

Suppose un **travail spécifique** pendant la suite de l'élaboration ou en début de mise en œuvre, pour définir et cartographier ces zones prioritaires en amont

Présentation des scénarios alternatifs



Objectif 4 : Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif

Mesure 4.1 : Améliorer la gestion des eaux pluviales urbaines (gestion intégrée) et limiter l'imperméabilisation des sols

Mesure 4.2 : Améliorer le rendement des STEP, et notamment concernant l'épuration du phosphore

Mesure 4.3 : Fiabiliser la collecte et le transfert des eaux usées

Mesure 4.4 : Mettre aux normes les ouvrages d'assainissement non collectif

Mesure 4.5 : Limiter l'épandage d'engrais phosphorés et améliorer la gestion des effluents d'élevage

Mesure 4.7 : Valoriser le bocage

Mesure 4.9 : Replanter et entretenir des éléments paysagers permettant de limiter les écoulements

Mesure 4.10 : Limiter les transferts par les fossés

Mesure 4.6 : Plafonner les rejets de STEP

Mesure 4.8 : Empêcher la destruction des haies

Mesure 4.11 : Mettre en place des programmes d'actions spécifiques de restauration et d'entretien des éléments paysagers limitant les ruissellements et les transferts

Présentation des scénarios alternatifs



Objectif 5 : Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante

Socle

Réalisation d'un schéma de gestion de nappe. Concerne à minima l'InfraToarcien, car le SAGE Clain (concerné également par la nappe) prévoit la mise en place d'un tel schéma.

Scénario 1

SDAGE Poursuite et renforcement des programmes d'actions sur les aires d'alimentation des captages prioritaires et sensibles (actuels et du futur SDAGE). Efforts d'animation, d'association de tous les acteurs agricoles et d'évaluation et suivi.

Scénario 2

Scénario 1 + travail sur l'économie agricole, développement des filières et débouchés. Mise en place de réseaux expérimentaux locaux.

Scénario 3

Mise en place de mesures plus contraignantes, avec le lancement de procédures ZSCE sur les captages les plus problématiques.

Bureau CLE – SAGE Thouet
14 janvier 2019

Présentation des scénarios alternatifs

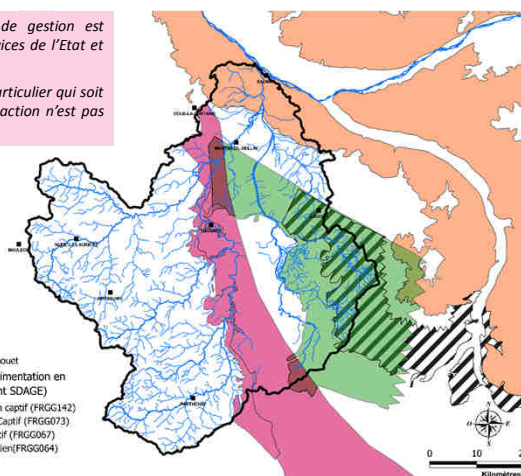


Objectif 5 : Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante

Mesure 5.1 : Schéma de gestion des nappes à réserver à l'eau potable

Le choix des nappes pour lesquelles un schéma de gestion est intéressant / nécessaire doit être discuté avec les services de l'Etat et les acteurs locaux.

La réalisation d'un schéma doit répondre à un enjeu particulier qui soit bien identifié et avoir une plus-value sans quoi cette action n'est pas prioritaire.



Bureau CLE – SAGE Thouet
14 janvier 2019

Source : AELB
Édition : Janvier 2018

Présentation des scénarios alternatifs



Objectif 5 : Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante

Mesure 5.2 : Sécuriser l'alimentation en eau potable en étiage (renvoi aux schémas dept)

Mesure 5.3 : Communiquer sur les implications de la détérioration de la qualité des eaux sur la ressource

Mesure 5.4 : Renforcer les programmes d'action pollutions diffuses sur les captages

Mesure 5.5 : Renforcer les programmes d'actions pollutions diffuses sur les captages en insistant sur les aspects filières

Mesure 5.6 : Créer des réseaux expérimentaux, partager les bonnes pratiques

Mesure 5.7 : Prendre des mesures réglementaires type ZSCE

Mesure 5.8 : Limiter l'usage de certaines substances sur les périmètres de captages

Bureau CLE – SAGE Thouet
14 janvier 2019

Présentation des scénarios alternatifs



Objectif 6 : Améliorer les connaissances et informer sur les toxiques émergents

Scénario 1

Actions d'amélioration des connaissances : veille des suivis et recensement des activités à risque. Information et sensibilisation du grand public.

Scénario 2

Sc. 1 + actions de suivi et d'acquisition de données. Amélioration des réseaux actuels de suivi qualité de l'eau et mise en place d'un réseau de suivi bactériologique pour répondre à la **problématique des cyanobactéries**.

Bureau CLE – SAGE Thouet
14 janvier 2019

Présentation des scénarios alternatifs



Objectif 6 : Améliorer les connaissances et informer sur les toxiques émergents

Mesure 6.1 : Améliorer les connaissances sur les molécules chimiques et médicamenteuses présentes dans les eaux

Mesure 6.2 : Faire un recensement des activités à risque

Mesure 6.3 : Sensibiliser les acteurs

Mesure 6.4 : Améliorer le suivi de la qualité des eaux sur les paramètres classiques

Mesure 6.5 : Mettre en place un système de suivi bactériologiques des cours d'eau / un système d'alerte pour les cyanobactéries

Bureau CLE – SAGE Thouet
14 janvier 2019

Présentation des scénarios alternatifs



Objectif 7 : Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydro morphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités

Socle

Programmes de restauration des milieux aquatiques permettant de coordonner les actions de terrain, sur tous les enjeux milieux. Ces programmes associent l'ensemble des acteurs agissant pour les milieux et priorisent les enjeux locaux et secteurs d'intervention.

Plusieurs autres mesures socles : restauration et entretien ripisylve, lutte espèces exotiques envahissantes, interdiction abreuvement direct en cours d'eau, définition d'objectifs de taux d'étagement.

SDAGE

Scénario 1

Restauration de la morphologie en priorité sur les cours d'eau très dégradés + têtes de bassin versant. Objectif : récupérer des fonctionnalités et améliorer progressivement la biodiversité sur l'ensemble du SAGE. Effets visibles des restaurations.

Scénario 2

Restauration morphologique en priorité sur les cours d'eau proches du bon état, à fort potentiel + têtes de BV. Objectif : faire moins de travaux mais avec une efficacité plus forte. Création de « zones refuges ».

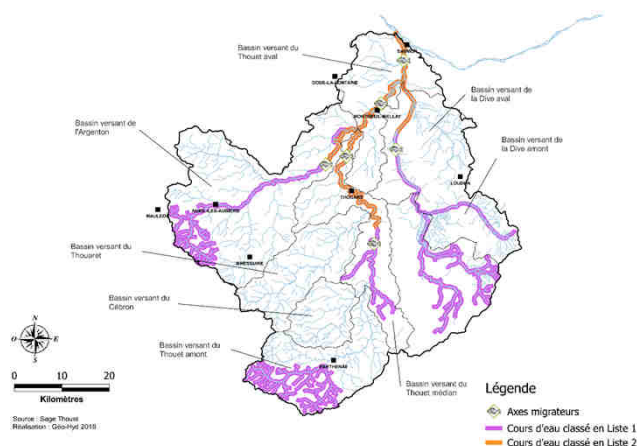
Scénario 3

Restauration sur tous les linéaires dégradés du bassin, scénario « optimal » de restauration.

Présentation des scénarios alternatifs



Objectif 7 : Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydro morphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités



Bureau CLE – SAGE Thouet
14 janvier 2019

Présentation des scénarios alternatifs



Objectif 7 : Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydro morphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités

SDAGE Scénarios spécifiques continuité écologique :

Scénario 1

Stratégie de restauration de la continuité limitée aux cours d'eau classés en liste 2 (obligation réglementaire). Pas de priorité à l'effacement ou à l'aménagement : choix du propriétaire.

Scénario 2

Stratégie de priorité à l'effacement, sur les têtes de bassin en priorité et à l'opportunité (Liste 2 ou contexte favorable). Objectif : travail d'abord en amont pour améliorer le transit sédimentaire et ainsi favoriser les fonctionnalités et habitats plus en aval.

Scénario 3

Propose d'établir des stratégies de restauration de la continuité basées sur des études spécifiques sur l'ensemble des sous bassins versants : ces études ciblent les secteurs et ouvrages prioritaires. Priorité à l'effacement si permet gain écologique. (solution cas pas cas)

Bureau CLE – SAGE Thouet
14 janvier 2019

Présentation des scénarios alternatifs



Objectif 7 : Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydro morphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités

Mesure 7.1 : Coordonner les actions de restauration des milieux à travers des programmes d'actions milieux aquatiques

Mesure 7.2 : Restaurer et entretenir la ripisylve

Mesure 7.3 : Fixer des objectifs de réduction de taux d'étagement

*Pour rappel, le **taux d'étagement** traduit la perte de pente naturelle et donc l'altération morphologique du cours d'eau imputable aux ouvrages transversaux, c'est « l'effet retenue » (calcul = rapport entre la somme des hauteurs de chutes en étiage et le dénivelé naturel du cours d'eau).*

Un taux d'étagement proche de 100% signifie que la quasi-totalité du linéaire de cours d'eau est influencé par les ouvrages et se caractérise par des habitats de type « plan d'eau ».

Mesure 7.4 : Restaurer la morphologie des cours d'eau en priorité sur les cours d'eau très dégradés

Mesure 7.5 : Restaurer la morphologie des cours d'eau en priorité sur les cours d'eau proches du bon état

Mesure 7.6 : Restaurer la morphologie des cours d'eau sur tous les linéaires dégradés

Bureau CLE – SAGE Thouet
14 janvier 2019

Présentation des scénarios alternatifs



Objectif 7 : Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydro morphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités

Mesure 7.7 : Restaurer la continuité écologique piscicole et sédimentaire : limité aux cours d'eau en liste 2, et pas de priorité à l'effacement

Mesure 7.8 : Restaurer la continuité écologique piscicole et sédimentaire : priorité à l'effacement, travaux à l'opportunité et sur les têtes de bassin versant

Mesure 7.9 : Restaurer la continuité écologique piscicole et sédimentaire : priorité à l'effacement là ou linéaire dégradé et études spécifiques

Mesure 7.10 : Mieux connaître l'impact des ouvrages et l'impact de leur suppression

Mesure 7.11 : Coordonner la gestion des vannes

Mesure 7.12 : Lutter contre les espèces exotiques envahissantes

Mesure 7.13 : Interdire l'abreuvement direct dans les cours d'eau

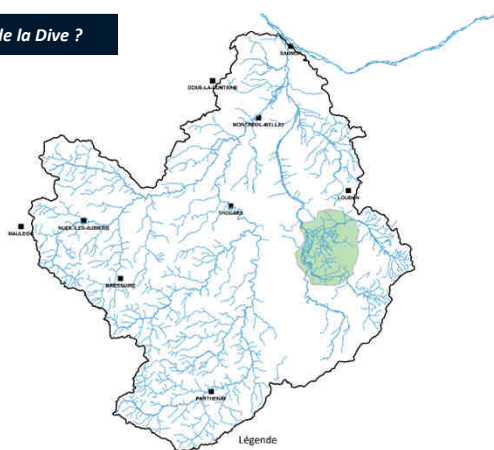
Bureau CLE – SAGE Thouet
14 janvier 2019

Présentation des scénarios alternatifs



Objectif 8 : Gérer de manière spécifique et durable les marais de la Dive et le réseau de canaux afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et d'en préserver la biodiversité

Quelle délimitation du marais de la Dive ?



Bureau CLE – SAGE Tho
14 janvier 2019

Source : SAGE Thouet, BD Carthage
Réactualisation : Géo-Hydr 2018

Légende
— Cours d'eau (BD Carthage)
■ Proposition de délimitation -
marais de la Dive

Présentation des scénarios alternatifs



Objectif 8 : Gérer de manière spécifique et durable les marais de la Dive et le réseau de canaux afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et d'en préserver la biodiversité

Pas de scénarios contrastés, mesures ponctuelles proposées.

Mesure 8.1 : Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des marais de la Dive (canaux et vannages)

Mesure 8.2 : Mettre en place une gestion coordonnée des marais

Mesure 8.3 : Elaborer un règlement des vannages sur le marais de la Dive

Mesure 8.4 : Renforcer le suivi hydrologique

Mesure 8.6 : Reconnecter le canal de la Dive et les zones humides

Mesure 8.7 : Interdire les plantations de peupliers à proximité des cours d'eau et canaux

Mesure 8.8 : Identifier et préserver les zones d'expansion de crue

Bureau CLE – SAGE Thouet
14 janvier 2019

Présentation des scénarios alternatifs



Objectif 9 : Améliorer les connaissances et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau en termes d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux

Attention : stratégie plans d'eau doit être cohérente avec la stratégie de rétablissement de la continuité écologique.

Socle

Communication et sensibilisation des propriétaires + création d'un groupe de travail spécifique sur la thématique plans d'eau.

Scénario 1

Amélioration des connaissances, avec la création d'une base de donnée unique recoupant les connaissances actuelles + des inventaires terrains pour compléter

Scénario 2

Sc 1 + mesures de limitation des impacts des plans d'eau, par la voie incitative : intégration de l'enjeu dans les programmes opérationnels et accompagnement des particuliers dans les travaux et pour les opérations de gestion (vidange).

Peut être cumulatif

Scénario 3

Sc 1 + mise en conformité des plans d'eau par le levier réglementaire : précision des éléments de mise en conformité requis en cas de régularisation administrative d'un plan d'eau ou en cas de création d'un nouveau plan d'eau (retenue de substitution par exemple)

Bureau CLE – SAGE Thouet
14 janvier 2019

Présentation des scénarios alternatifs



Objectif 9 : Améliorer les connaissances et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau en termes d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux

Mesure 9.1 : Communiquer et inciter les propriétaires à mettre en conformité et mieux gérer les plans d'eau

Mesure 9.2 : Créer un groupe de travail spécifique au suivi de la thématique plan d'eau

Mesure 9.3 : Améliorer la connaissance sur les plans d'eau, leurs usages, leur situation juridique et leurs impacts pour les prioriser

Mesure 9.4 : Intégrer la thématique dans les programmes d'actions milieux aquatiques

Mesure 9.5 : Accompagner les propriétaires dans les travaux de limitation d'impact des plans d'eau

Mesure 9.6 : Mettre en conformité les plans d'eau non déclarés et encadrer la création de nouveaux plans d'eau

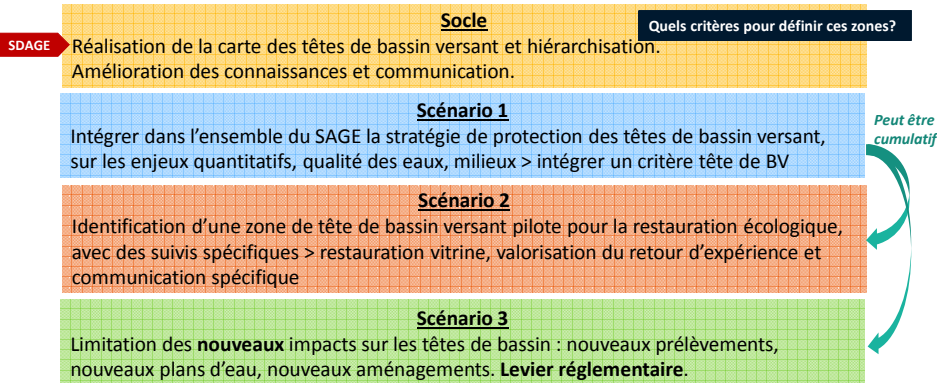
Mesure 9.7 : Améliorer la gestion des plans d'eau (notamment vidange)

Bureau CLE – SAGE Thouet
14 janvier 2019

Présentation des scénarios alternatifs



Objectif 10 : Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires



Bureau CLE – SAGE Thouet
14 janvier 2019

Présentation des scénarios alternatifs

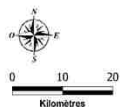
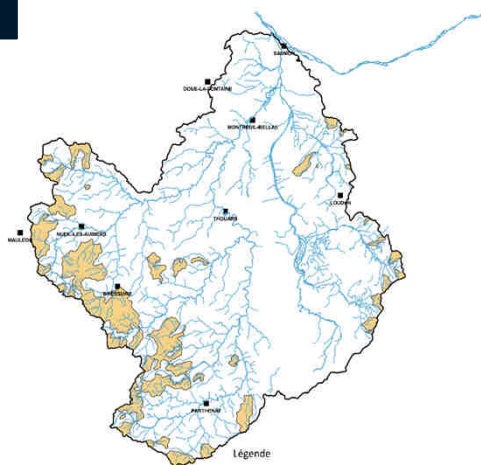


Objectif 10 : Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires

Couche cartographique issue du SDAGE.
Délimitation adaptable

Critère SDAGE:

- cours d'eau dont le rang de Strahler est inférieur ou égal à deux (c'est-à-dire les débuts d'arborescence du réseau hydrographique)
- et dont la pente est supérieure à 1%.



Légende
 — Cours d'eau (BD Carthage)
 ■ Têtes de bassin versant selon les critères du SDAGE (source AELB)

Bureau CLE – SAGE Thouet
14 janvier 2019

Source : SAGE Thouet, AELB
 Réalisation : GeoHyd 2016

Présentation des scénarios alternatifs



Objectif 10 : Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires

Mesure 10.1 : Identifier et hiérarchiser les têtes de bassin

Mesure 10.2 : Améliorer les connaissances sur les têtes de bassin

Mesure 10.3 : Communication spécifique "tête de bassin versant"

Mesure 10.4 : Définir une stratégie de protection des têtes de bassin versant

Mesure 10.5 : Identification d'une zone de tête de bassin "pilote" pour la restauration

Mesure 10.6 : Limiter les nouveaux impacts sur les têtes de BV

Bureau CLE – SAGE Thouet
14 janvier 2019

Présentation des scénarios alternatifs



Objectif 11 : Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides

SDAGE

Socle
Amélioration des connaissances : déployer les inventaires sur la Vienne et le Maine et Loire (hors Choletais)
Déterminer les fonctionnalités des ZH et leurs altérations

Scénario 1

Préservation des zones humides à travers les documents d'urbanisme > délimitation des zonages et rédaction des règlements

Scénario 2

Sc 1 + intégration de l'enjeu zones humides aux programmes d'actions opérationnels « milieux aquatiques » : actions de restauration, préservation, aménagement et suivi.

Scénario 3

Sc 1 + Sc 2 + levier réglementaire du SAGE : fixer des compensations plus élevées que celles prévues par le code de l'environnement en cas de destruction de zones humides.

Bureau CLE – SAGE Thouet
14 janvier 2019

Présentation des scénarios alternatifs



Objectif 11 : Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides

- Mesure 11.1** : Etablir une cartographie hiérarchisant les zones humides à l'échelle du SAGE
- Mesure 11.2** : Inventorier les zones humides à l'échelle communale
- Mesure 11.3** : Accompagner les communes pour l'inventaire des zones humides
- Mesure 11.4** : Diagnostiquer les fonctionnalités des zones humides et leurs altérations
- Mesure 11.5** : Etablir une stratégie de préservation des zones humides
- Mesure 11.6** : Protéger les zones humides par le biais des documents d'urbanisme
- Mesure 11.7** : Restaurer les fonctionnalités de zones humides stratégiques dans le cadre des programmes d'action milieux aquatiques
- Mesure 11.8** : Aménager des zones humides frayères à brochet dans le cadre des programmes d'actions milieux aquatiques
- Mesure 11.9** : Mettre en place un suivi des zones humides
- Mesure 11.10** : Protéger les zones humides des destructions

Bureau CLE – SAGE Thouet
14 janvier 2019

Présentation des scénarios alternatifs



Objectifs de gouvernance, de mise en œuvre et de communication

- Objectif 12** : Constituer des réseaux d'acteurs sur les thématiques du SAGE
- Objectif 13** : Constituer des groupes techniques par sous bassin versant pour mutualiser les connaissances et permettre des actions multithématiques
- Objectif 14** : Communiquer pour mettre en œuvre le SAGE
- Objectif 15** : Pérenniser l'action du SAGE en phase de mise en œuvre
- Objectif 16** : Accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre du SAGE
- Objectif 17** : Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE

Bureau CLE – SAGE Thouet
14 janvier 2019



Présentation des scénarios alternatifs



Objectifs de gouvernance, de mise en œuvre et de communication

- Mesure 12.1 : Constituer des réseaux d'acteurs
- Mesure 13.1 : Constituer des groupes techniques par sous bassin versant

- Mesure 14.1 : Faire connaître le rôle des rivières et le bassin du Thouet
- Mesure 14.2 : Communiquer auprès des écoles
- Mesure 14.3 : Communiquer sur un objectif de reconquête de la baignade dans le Thouet
- Mesure 14.4 : Faire un concours sur des actions innovantes
- Mesure 14.5 : Création de trophées de l'eau
- Mesure 14.6 : Charte du SAGE Thouet
- Mesure 14.7 : Rédaction de guides synthétiques à destination de différents publics
- Mesure 14.8 : Communiquer sur les actions du SAGE
- Mesure 14.9 : Valoriser l'eau et les milieux aquatiques

Bureau CLE – SAGE Thouet
14 janvier 2019

Présentation des scénarios alternatifs



Objectifs de gouvernance, de mise en œuvre et de communication

- Mesure 15.1 : Impliquer les élus
- Mesure 15.2 : Créer un observatoire de l'eau
- Mesure 16.1 : Impliquer la CLE dans les procédures d'aménagement du territoire et le suivi des programmations opérationnelles
- Mesure 16.2 : Coordonner les programmations opérationnelles des différentes thématiques
- Mesure 16.3 : Faire le lien avec le projet de PNR Gâtine Poitevine
- Mesure 17.1 : Tableau de bord de suivi du SAGE

Bureau CLE – SAGE Thouet
14 janvier 2019

4. Evaluation économique des scénarios

Bureau CLE – SAGE Thouet
14 janvier 2019

Evaluation économique



Evaluation des coûts de mise en œuvre des scénarios

Objectif : éclairer les acteurs sur les implications financières des scénarios et appuyer les réflexions sur le projet de SAGE (faisabilité, acceptabilité)

Coûts estimés sur 10 ans

- **L'estimation des coûts porte sur :**
 - **Les coûts d'investissements** (études, travaux...)
 - **Les coûts de fonctionnement** et d'actions récurrentes (actions de conseil, travaux pluriannuels, suivi...)
 - **Les impacts économiques** liés à certaines actions (surcoûts indirects pour les activités ...)

- **Ces estimations ne constituent pas des budgets**
 - **Ordres de grandeurs** (hypothèses de dimensionnement et de coûts unitaires) par thématiques et par maîtrise d'ouvrage pressentie (publique ou privée)
 - Estimation des **aides potentielles (Europe, Etat, AELB, CD, CR...)** et de la part restant à charge des MO

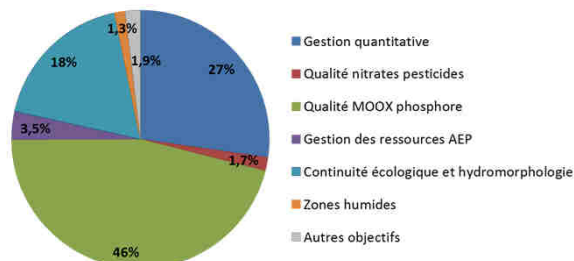
Bureau CLE – SAGE Thouet
14 janvier 2019

Evaluation économique



Un coût global de mise en œuvre estimé entre 90 M€ et 120 M€ sur 10 ans, selon les scénarios envisagés pour chaque objectif

- Un montant principalement réparti entre les objectifs 2, 4 et 7



- Dont près de 70 M€ associés à des mesures « tendanciennes » : travaux d'entretien/amélioration des équipements AEP et assainissement des eaux usées
- Un montant restant à charge des maîtrises d'ouvrage pressenties estimé entre 60 M€ et 70 M€ (dont 55 M€ de mesures tendanciennes), après déduction des subventions estimées (AELB, CD, CR, Europe...)

Bureau CLE – SAGE Thouet
14 janvier 2019

Evaluation économique



Comparaison à titre indicatif* avec l'estimation des coûts sur des SAGE voisins

*Les enjeux et donc les coûts sont différents d'un territoire à l'autre

	SAGE Thouet (selon scénarios)		SAGE Boutonne	SAGE Clain	SAGE Layon Aubance
	Min	Max			
Budget total estimé (M€ sur 10 ans)	90	120	80	120	40
Coût par habitant (€/hab)	380	520	1 330	440	430
Coût rapporté à la superficie (€/km ²)	25 600	35 400	60 600	49 160	29 600

Bureau CLE – SAGE Thouet
14 janvier 2019

Evaluation économique



Récapitulatif des moyens humains* estimés nécessaires pour mettre en œuvre les scénarios

* Animation des actions du grand cycle de l'eau

	Moyens humains (ETP)	
	Moyens existants	Besoins estimés dans le cadre des scénarios du SAGE
Cellule animation SAGE	1,6	2
Programmes d'actions milieux aquatiques (techniciens rivières)	6	7
Animation BAC	4	7
Animation agricole (hors BAC)	0	1 à 3
Ensemble	11,6	17 à 19

Bureau CLE – SAGE Thouet
14 janvier 2019

Evaluation économique



Appréciation des bénéfices et des avantages des scénarios du SAGE

Objectif : présenter des éléments d'appréciation de la plus value du projet de SAGE

▪ **Bénéfices marchands** : impact positif de l'amélioration des ressources et milieux sur des activités économiques. Exemples : traitement AEP

Evaluation directe / activité économique

▪ **Bénéfices non marchands** : valeur attribuée à l'amélioration des ressources et milieux qui n'est pas matérialisée par un usage économique :

- Non usagers : valeur d'existence, valeur altruiste, valeur de lègue
- Usagers : bien-être supplémentaire dans le cadre de la pratique d'une activité (promenade, kayak, pêche, etc.)

Evaluation indirecte (consentement à payer...)

▪ **Analyse coûts bénéfices**

- Comparaison des coûts des scénarios avec les bénéfices attendus
- Comparaison à une **large échelle temporelle** (30 à 60 ans) afin de comparer des coûts à supporter dès le départ avec des bénéfices qui apparaîtront plus progressivement (inertie des masses d'eau souterraines, temps de réponse des cours d'eau...)
- Un niveau unique de bénéfices correspondant à l'objectif d'atteinte du bon état des masses d'eau

Bénéfices non chiffrables à prendre en compte

Bureau CLE – SAGE Thouet
14 janvier 2019

Evaluation économique



Bénéfices estimés de la mise en œuvre des scénarios du SAGE

Type bénéf.	Bénéfices	Montant sur 60 ans (M€)
Bénéfices marchands	Moindre coût de traitement AEP	24
	Dépenses évitées en achat d'eau en bouteille	3
Bénéfices non marchands Usage (bien être)	Pêche de loisir	7
	Baignade	15
	Kayak	8
	Promenade, randonnée	14
Bénéfices non marchands Non usage (« patrimoine »)	Cours d'eau	7
	Nappes souterraines	28
Ensemble		106
+ bénéfices non chiffrables : santé publique, paysages, biodiversité, etc.		

Estimation des coûts à horizon 60 ans (coûts récurrents)

Montant global	220 à 300 M€
Dont mesures « tendanciels »	190 M€
Coût hors mesures « tendanciels »	30 M€ à 110 M€

Comparaison directe des coûts et des bénéfices à relativiser compte tenu des avantages non chiffrés et des coûts « tendanciels »

Bureau
14 janvier 2019

Ordre du jour



1. Élaboration SAGE – Scénarios alternatifs
2. **Préparation séances de la CLE**
3. Informations et questions diverses

Tendances & Scénarios – Stratégie du SAGE

Scénarios alternatifs :

- **CLE – 31 janvier 2019**
Présentation des scénarios alternatifs pour validation

- **CLE – 1^{er} mars 2019**
Choix d'un scénario par la CLE pour permettre la rédaction de la stratégie du SAGE
 ➔ Étape charnière dans l'élaboration du SAGE
 - Rappel, lors de la CLE du 31 janvier, de l'importance de cette phase de choix
 - Proposition : Envoi d'un courrier aux membres de la CLE pour insister sur l'importance de s'approprier les scénarios alternatifs et être présents lors de la CLE pour le vote

- **Mars – fin juin** : rédaction de la stratégie du SAGE

